

N° 5573³
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2005-2006

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

concernant la participation du Luxembourg à l'opération militaire de l'Union européenne en soutien de la MONUC en République démocratique du Congo (EUFOR RD Congo)

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS
(18.5.2006)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 12 mai 2006 à la Chambre des Députés par la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense.

Un exposé des motifs-commentaire des articles était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

Le projet de règlement grand-ducal a pour mission de faire participer le Luxembourg à cette opération militaire de l'Union européenne en soutien de la MONUC en République démocratique du Congo avec trois militaires au maximum. Leur présence en RDC respectivement en RFA devra se faire pour le 1er juin 2006.

L'opération militaire se place dans la continuité de l'engagement de l'Union européenne en RDC. L'opération Artémis, à Bunia de juin à septembre 2003, avait marqué pour l'Union européenne un premier engagement concret en Afrique, sous la forme d'une force de maintien de la paix agissant en soutien aux Nations Unies. Deux autres missions de l'Union européenne sont en cours dans ce pays au titre de la PESD: une mission de formation au profit de la police de Kinshasa (EUPOL Kinshasa) et une mission de réforme du secteur de la sécurité (EUSEC RDC).

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

Conformément à cette loi, le gouvernement a consulté la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense de la Chambre des Députés. Cette consultation a eu lieu au cours d'une réunion le 3 avril 2006, lors de laquelle la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration a approuvé cette initiative.

Par la suite, la Chambre des Députés a été saisie de l'avis du Conseil d'Etat du 16 mai 2006.

Sous réserve des observations formulées par le Conseil d'Etat, la Conférence des Présidents se prononce à l'unanimité en faveur du projet de règlement grand-ducal et rend par conséquent à son tour un avis positif.

Luxembourg, le 18 mai 2006

*Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN*

*Le Président de la Chambre des Députés,
Lucien WEILER*

